

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 décembre 2022

N° CM12122022-05

NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MARCHAND, 1^{er} Adjoint.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 28

Présents : M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme M. DEVANNE

Procuration à

M JC MARCHAND

M C. PELLETIER

"

Mme MN FRADIN

Mme M. LERAY

"

M A. PERROTIN

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

Secrétaire : Mme L. AVOINE

OBJET : APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT, PROGRAMME DE TRAVAUX ET ENVELOPPE AFFECTEE A L'OPERATION D'EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA BALIERE

CONSIDERANT que, dans le cadre du projet d'aménagement de l'extension du lotissement de La Balière, présenté à l'ensemble des élus à la suite du Conseil Municipal du 5 septembre 2022, il convient de valider l'avant-projet de ce nouveau quartier d'habitation, situé rue Paul Gauguin, sur les parcelles cadastrées section D n° 1170 et 1172, représentant une superficie totale de 7 896 m² ;

CONSIDERANT que les objectifs contenus dans cet avant-projet sont les suivants :

- aménagement de 15 lots à bâtir présentant une densité de 19 logements par hectare compatible avec les orientations du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- proposition d'une offre variée à destination de tous les publics (investisseurs locatifs, primo-accédants, accédants) ;
- intégration paysagère et urbaine de ce nouveau quartier en tenant compte de la topographie ;
- création d'un lien entre les différents quartiers du secteur avec l'aménagement de liaisons douces depuis le chemin creux vers les quartiers résidentiels situés plus au sud ;
- limitation des emprises de voirie tout en favorisant la mixité des usages ;

CONSIDERANT que le montant des travaux de cet avant-projet est estimé à 268 700,00 € HT ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 28 votants, 22 voix pour et 6 voix contre :

VALIDE l'Avant-Projet présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale d'un montant de 268 700,00 € HT ;

AUTORISE Mme le Maire à signer la demande de permis d'aménager ;

AUTORISE le lancement de la phase projet ;

AUTORISE Mme le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux et les prestations de coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) ;

DONNE tous pouvoirs à Mme le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Lydie AVOINE
Secrétaire de séance

Pour le Maire empêché
Jean-Claude MARCHAND
1^{er} Adjoint

